



COMPTE RENDU

CONSEIL DE QUARTIER - Secteur 1

Du 09 octobre 2015

Présents :

Elus : Mmes Joëlle BATTESTINI, Véronique ESQUIROL, Muriel HENRY, Aline SALLES, Carole WORMS, MM, Serge COUCOULIS, Patrick GUILLAUME, Cyrille PALLIANI.

Agents : Mme Carine PONTET, Chef Police Municipale.

Mme Martine BAGNIS Référente Administrative de la Démocratie Participative.

Muriel HENRY rappelle que la dernière rencontre des Conseils de Quartiers date de novembre 2014. Depuis cette date de nombreux aménagements ont été réalisés issus des demandes du conseil de quartier de ce secteur :

- la création d'un arrêt de bus devant le stade et l'école Paul Eluard,
- la pose d'un panneau pour règlementer l'usage de la nouvelle place de la mairie afin de réduire les nuisances sonores
- la question des haies qui obstruaient la rue Santucci a été réglée par la police municipale
- le problème de la vitesse excessive devant le Centre Culturel avenue Sliman a été traité par la pose d'un ralentisseur

Reste à faire

Avenue Marcel Long :

- Nous sommes toujours dans l'attente d'une décision de la Direction des Routes pour l'aménagement de l'avenue Marcel Long.

Rue Félix Lescure :

- un ralentisseur va être posé.

Ancien chemin d'Aix :

- Une étude de la voie de l'ancien chemin d'Aix/Gandole est toujours prévue et des coussins traversants seront posés.

LES GRANDS SUJETS et PROJETS:

LA METROPOLE

La loi nous oblige à rentrer dans la métropole en janvier 2016. Le personnel de l'AGGLO y sera intégré au 1^{er} janvier. Nous vous tiendrons au courant au fur et à mesure de l'avancement.

Question : Nos impôts vont-ils augmenter ?

Réponse : Nous n'avons aucune vision sur l'augmentation des impôts dans les prochaines années. Depuis 6 ans il n'y a pas eu d'augmentation car c'est nous qui fixons le taux d'imposition. Ce qui est sûr c'est que la fiscalité ne changera pas en 2016.

Question : Avec la métropole les péages vont-ils augmenter ?

Réponse : Il n'y a aucun lien entre la métropole et Vinci qui gèrent l'autoroute.

Question : Ne pourrait-il pas y avoir la gratuité de l'autoroute pour les communes de l'AGGLO ?

Réponse : Vinci qui est une entreprise privée a re-signé avec l'Etat une concession sur 20 ans. La gratuité ne fait pas partie des intentions de Vinci même si cette demande de gratuité pour les habitants de La Bouilladisse date de la députation de Roger Meï dont Francis Pellissier alors maire de la commune était suppléant.



SORTIE D'AUTOROUTE

Une réunion sur le projet de la sortie d'autoroute à l'initiative des Maires de La Destrousse et de La Bouilladisse a eu lieu le 17 septembre. La sortie à Belcodène est confirmée mais pour 2020.

Le nature du projet ayant changé, ce retard est dû à la DUP (déclaration d'utilité publique) qu'il va falloir lancer sur les nouveaux terrains vers le lieu dit « la galère ». Une fois la sortie mise en service cela fera 11 000 véhicules en moins/jour sur la commune.

Par ailleurs concernant la 3eme voie, le Conseil Municipal a demandé des murs anti bruit sur l'ensemble de la commune, ainsi que des travaux pour mieux canaliser l'eau.

Question : Pourquoi ne pas remettre le couloir des bus afin de réduire les embouteillages aux heures de pointe ?

Réponse : C'est une mesure palliative qui est réétudiée par Escota pour nous permettre de patienter jusqu'en 2020.

L'ECO-QUARTIER DE LA CHAPELLE

Il y aura un grand axe arboré, comme le cours Mirabeau d'Aix avec des habitations et des commerces. Le projet est homogène, et la présentation qui en a été faite le 20 mai à l'atelier citoyen montre bien la mixité des habitations qui sont bien réparties dans ce futur éco-quartier.

La modification majeure est le positionnement du lycée qui ne sera plus situé vers le bas du terrain, mais dans la partie nord.

Les logements seront dans la partie sud, près de l'accès à la gare du Val'Tram pour limiter l'utilisation de la voiture.

Une piscine intercommunale sera attenante au lycée, elle a été votée en conseil communautaire du 6 juillet. Cette piscine servira aussi à une utilisation scolaire.

Un parc autour du lycée est également prévu.

Question : *Comment seront sélectionnées les personnes qui vont venir habiter dans ce nouveau quartier, on parle des quartiers Nord?*

Réponse : Nous n'avons pas de quota réservé pour la commune, mais nous avons 250 dossiers de demande de logements à la Bouilladisse. Généralement il y a une entente avec la Région et la Préfecture qui nous laisse leurs quotas pour satisfaire le besoin recensé auprès de la mairie. L'arrivée des quartiers nord à la Bouilladisse n'est qu'un fantasme pour attiser les peurs pour éviter que ce projet se fasse.

Question : Il faut veiller à la qualité architecturale des logements.

Réponse : Le prochain atelier citoyen va justement travailler sur les aspects architecturaux de l'éco-quartier.

Question : Le projet de l'éco-quartier de La Chapelle vat-il démarrer après l'échangeur ?

Réponse : La voie de Valdonne, la sortie Escota, le lycée, tout est prévu pour 2020 avec dans l'ordre l'arrivée du tramway, la sortie d'autoroute et ensuite le lycée.

Le quartier va sortir en plusieurs tranches entre 2017 et jusqu'en 2023. Le lycée sera d'enseignement général avec une capacité de 1000 élèves. Un nouveau comité de pilotage va avoir lieu fin novembre, nous en saurons davantage à ce moment là.

LE VAL'TRAM

Le matériel roulant a changé. Le Tram Train devient le Val'Tram avec les rames de tramway qui ne seront pas utilisées à Aubagne sur les phases 2 et 3 du projet de tramway qui ont été arrêtées par le conseil municipal d'Aubagne et l'Agglo. Ce changement de matériel roulant a pour conséquence une baisse du nombre de places assises. Mais le projet continue d'avancer et est annoncé aux alentours de 2019. Ce projet étant bien engagé, il devrait se poursuivre avec la métropole puisqu'un financement de l'Etat a d'ores et déjà été obtenu.



ENQUETE SUR LES BOUTS ROUGES (ALTEO)

Une enquête publique s'est déroulée du 17 août 2015 au 25 septembre.

Le 08/09/2014 le Parc des Calanques a autorisé pour 30 ans le rejet des eaux « claires » jusqu'en 2045 avec certaines conditions dont l'application n'est toujours pas mise en œuvre.

Le conseil municipal a demandé à ALTEO l'enfouissement du pipe-line sur toute la traversée de la Bouilladisse lorsqu'il est en aérien. L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation ou d'approbation des modifications d'exploitation d'Altéo ainsi que la demande de concession d'utilisation du domaine public maritime est le préfet des Bouches du Rhone.

LE PLU

Une réunion publique sur le PLU a eu lieu le 18 septembre. Le PLU engage sa vision sur 20 ou 30 ans. D'après la loi, on doit densifier autour des moyens de transport et des systèmes d'assainissement.

Il n'y aura plus de contrainte de zonage.

Il faudra réfléchir à limiter les propriétaires fonciers pour répondre aux demandes : écoles, crèches....

La capacité d'accueil du village ne dépassera pas 8 000 habitants / 6 000 + ZAC de la Chapelle.

Question : Que vont devenir les terrains constructibles ?

Réponse : Tout dépend de la zone dans laquelle se trouvent ces terrains. Tous les cas sont différents. Il faudra une étude au cas par cas.

Question : Pourquoi ne pas construire les logements sociaux dans le centre du village ?

Réponse : Il y a peu de terrains disponibles mais sur ceux qui le sont, nous étudions toutes les possibilités que nous avons. Mais nous avons aussi un désir d'excentrer si possible l'implantation des logements sociaux pour ne pas les concentrer au même endroit.

Question : La construction d'un gymnase est-elle toujours maintenue ?

Réponse : Oui car le nôtre n'est plus assez grand. La Région le prévoit avec le lycée et nous nous conventionnerons avec la région pour en faire bénéficier les clubs sportifs.

UNE SALLE DE SPORTS AUX HAMEAUX

Le projet de la salle de sport aux Hameaux a pris du retard à cause d'un surcoût lié à la particularité du terrain. Nous réétudions plusieurs possibilités pour rester dans l'enveloppe financière à moins d'un million d'euros.

LA BAISSÉ DE DOTATION DE L'ÉTAT

La commune s'est mobilisée aux côtés de l'AMF (Association des Maires de France) contre la baisse de la dotation de l'Etat. Pour nous cette baisse représente 100 000 €. L'année 2016 sera difficile car nous manquons de moyens.

Nous devons en 2016 également régler 240 000 € de pénalité car nous n'avons pas atteint le quota de nos logements sociaux. A ce jour, La Bouilladisse devrait avoir 700 logements sociaux.

LES VOISINS VIGILANTS

Un article est paru dans le Jonctions n°122 concernant les « Citoyens solidaires ». Il s'agit de sécuriser le village et de faire remonter l'information d'après un circuit bien défini.

Privilégier la prévention et l'avertissement afin de mieux travailler le relationnel entre Police, Gendarmerie et Référent.

Les personnes qui désirent déposer leurs candidatures peuvent le faire auprès de la Police Municipale.



Du côté des routes et chemins : les différentes problématiques

LE CHEMIN DE BAUME DE MARRON

Deux problèmes sont évoqués : l'état de la route et le manque de lumière (qui attire des gens peu fréquentables).

Il est cependant rappelé que les propriétaires doivent entretenir les chemins privés.

Question : Le chemin public n'est pas fait non plus.

Réponse : Pour l'instant ce n'est pas prévu. Après les gros ravages du 13 octobre 2014, nous avons fait les travaux en urgence car des personnes étaient inondées. Notre priorité étant de sécuriser les habitants des zones limitrophes des ruisseaux.

Question : Peut-on mettre des lampadaires ?

Réponse : Ils y sont. S'il y a des problèmes d'éclairage sur les lampadaires déjà installés, il faut prévenir les Services Techniques.

L'AVENUE DU 19 MARS

Question : Peut-on faire quelque chose contre la vitesse car c'est très dangereux.

Réponse : Effectivement constat que la vitesse est excessive, et le radar pédagogique ne marche plus. Les prestataires ont été contactés et doivent se déplacer. Relance par la police municipale.

Question : Il faudrait tracer une ligne continue et des flèches de rabattement plus bas sur l'avenue du 19 Mars.

Réponse : C'est le Conseil Général qui décide. C'est aussi le seul endroit pour doubler. Dans la zone de doublage la limitation de vitesse à 70 est incohérente.

Question : Le radar est mal placé car dans la montée. Serait-il possible de le mettre sur le plat ?

Peut-être positionner un radar des deux côtés (haut et bas) ou mettre un radar verbalisateur ?

Réponse : La solution du radar verbalisateur est à l'étude. En attendant des jumelles qui verbalisent vont être utilisées.

L'ANCIEN CHEMIN D'AIX - LES VIGNES

Mettre le chemin d'Aix en sens unique n'est pas une solution. La plupart des utilisateurs sont des riverains.

Le projet de réfection de l'ancien chemin d'Aix porte sur la limitation à 30 km, la pose de dos d'âne, une bande matérialisée pour piétons et cyclistes.

Question : Peut-on avoir une réunion voirie spéciale avec les riverains concernant le problème de l'eau, la vitesse et avoir des avis ?

Réponse : On peut la programmer.

Question : Il était prévu d'informer les riverains des travaux à faire quant à l'enfouissement du tri sélectif à l'angle du chemin des Cerisiers.

Réponse : L'atelier voirie étudiera ces 2 projets.

Question : Est-ce que les containers du tri sélectif sur le parking Guigou vont être supprimés ?

Réponse : Non.

Question : Il y a des clous sur le parking.

Réponse : Cela ressort d'actes malveillants.

Question : Il faudrait un réverbère supplémentaire.



Question : Où en est le ralentisseur dans le chemin de Gandole ?

Réponse : Ce sera fait dans la continuité des travaux.

LES AVENUES MM BOYER ET JACQUES SANTUCCI

Question : Les voitures s'arrêtent devant le bar-tabac et les automobilistes prennent l'avenue Santucci dans les deux sens.

Réponse : La Police Municipale sanctionne mais ne peut pas être sur toute la commune en même temps.

L'AVENUE MARCEL LONG

Question : Il est impossible de traverser pour se rendre à l'avenue Marcel Long. Beaucoup de voitures roulent vite. Un feu rouge serait nécessaire.

Réponse : C'est hallucinant, mais un feu rouge n'a jamais été accepté. Nous n'avons pas l'autorisation du Conseil Général car il juge cela dangereux.

Question : Les poids lourds n'ont pas le droit de circuler dans les villages.

Réponse : C'est un axe prioritaire incontournable et le seul passage pour les convois exceptionnels. Nous menons un combat sans relâche avec la DDE. Il n'est pas question de voie de délestage ni de sens unique. C'est un combat perdu mais il ne faut pas renoncer. C'est très compliqué, les statistiques ne sont pas assez mauvaises.
Il faut reprendre le dossier à zéro et étudier d'autres voies.

LE CHEMIN DE MAGNE

Question : Devant la pharmacie Caillac c'est très dangereux pour les piétons.

Réponse : Nous avons en projet de sécuriser le devant de la pharmacie par des plots. Une partie du parking sera en stationnement limité. Avant nous utilisons la pédagogie maintenant nous allons passer à zéro tolérance et verbaliser systématiquement. Un stationnement gênant coûte 130 €.

LE PARKING LE LORIOT

Deux épaves sont sur le parking depuis plusieurs semaines. Les propriétaires ont été prévenus. Elles vont être enlevées.

DIVERS

LE BRULAGE

Question : Pourrait-on avoir à disposition une benne par commune pour jeter les végétaux et procéder à une collecte à domicile.

Réponse : La Commission Environnement de l'AGGLO est en test sur Roquevaire et Auriol. En 2016 le projet sera sur la commune.

Question : Il n'y a plus de composteurs à la déchetterie, donc le samedi matin il n'y a plus de place. (La norme européenne interdit les composteurs).

Réponse : Il faut trouver un équilibre, régler le problème de pollution et d'effet de serre.

Question : Est-ce que le terrain de co-voiturage de La Destrousse va être agrandi ?

Réponse : Il y a sur la commune un projet de parking relais pour ne pas saturer ceux existants.

Question : Qui peut changer le cadastre ? La Mairie ou les Impôts ?

Réponse : Il faut demander au Service Urbanisme d'Aubagne ou de Marseille qui règle le cadastre.

La séance est levée à 20h45